

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du jeudi 13 juin 2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 6 juin 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h45

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°13), M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°12), M. François BOUSSO (à compter de la question n°3 et jusqu'à la question n°25 incluse), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT (à compter de la question n°8), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 13), M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Aurélien LAROPPE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote : Mme Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Gilbert GAVIGNET, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT

Procurations de vote : MME Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Gilbert GAVIGNET, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, MME Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Christophe LIME comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 2 mai 2024, annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garantie d'emprunts – Compétence Habitat (juin 2024)

M. Pascal ROUTHIER, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 4 688 301,00 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

3. 3 SCI City Besançon – Travaux de rénovation du BB5 à la City à Besançon – Garantie par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, à hauteur de 50 %

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée dans le cadre de la gestion du patrimoine de GBM par la SCI CITY BESANCON à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 7 179 000 € (soit 3 589 500 €)
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Chargé d'opération Architecture / Aides aux communes » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet chargé de projet optimisation énergétique » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet – chargé de projet Accueil Attractivité » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Contrat de Ville 2024-2030 – Appel à Projets 2024 Programmation complémentaire

Mme Marie ETEVENARD, conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 7 subventions pour les montants suivants :
 - 1 500 € à Club d'échecs de Besançon "Tour, prends garde !"
 - 600 € à Office central coopération école primaire Jean Zay
 - 3 500 € à l'association des Grands Bousbots
 - 2 500 € à Besançon Académie Futsal
 - 1 000 € à Sporting Futsal
 - 400 € à Tambour Battant
 - 1 500 € à Club Arcade
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

6. ZAC Nouvelle Ere – Les Auxons – Convention de participation au coût des équipements de la ZAC

A l'unanimité, le Bureau :

- valide la convention de participation à intervenir entre Grand Besançon Métropole et monsieur Frédéric MONNARD dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere aux Auxons
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Projet d'extension des Salins de Bregille sur la commune de Besançon – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de l'association les Salins de Bregille, de la commune de Besançon aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec le représentant de l'association les Salins de Bregille et de la commune de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Attribution de subventions FOGHN – Associations sportives

Mme Frédérique BAEHR, conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 8 subventions pour un montant total de 7 000 €, versées aux associations sportives porteuses d'une épreuve, dans le cadre du Festival Outdoor Grandes Heures Nature 2024,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 €, versée à l'Université de Franche-Comté pour l'investissement du Laboratoire C3S dans la mise en œuvre d'un programme de 13 conférences/ateliers,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de financement à intervenir avec l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

9. Aide financière pour l'édition 2024 du Carrefour des Collectivités Locales

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière de 3 000 € à ECORSE TP pour l'organisation de l'édition 2024 du Carrefour des Collectivités Locales.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Actions recherche et innovation. Soutien à l'évènement French Tech Connect Besançon

Mme Frédérique BAEHR et MM. Sébastien COUDRY et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'évènement French Tech Connect Besançon et sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € à l'organisateur French Tech BFC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

Affiché à Besançon, le

20 JUIN 2024

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe de Service des Assemblées,

Anne COLLIN

